

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux-mille-vingt-quatre, le lundi 12 février, à 20h35, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville – salle des mariages – mairie déléguée de Condé-sur-Noireau à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 6 février 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 6 février 2024.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Frédérique CLOTEAU, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Flavien DELÊTRE, Valérie DESQUESNE, Jean ELISABETH, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nathalie LENEVEU, Alain LEQUERTIER, Arnaud MOREAU, David OLIVIER, Hervé PONDEMER et Anne ROELANDT.

Ont donné pouvoir :

Xavier ANCKAERT à Patrick BILLARD
Valérie CATHERINE à Pascal DALIGAULT
Nathalie COLLIBEAUX à Valérie DESQUESNE
Marie-Danielle DUPONT à Jean ELISABETH
Florence DUQUESNE à Benoît BALAIS

Patrick FENOUIL à Jean-Daniel GOUDIER
Sylvain GASCOUIN à Nathalie BOUILLARD
Nadine LECHATELLIER à Anne ROELANDT
Najat LEMERAY à Alain LEQUERTIER

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20240212-24_06221-DE
Date de télétransmission : 20/02/2024
Date de réception préfecture : 20/02/2024

Absents excusés :

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 7-5-1
- en exercice : 29	- pour : 29	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 20	- contre : 0	
- votants : 29	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 11 décembre 2023 a été adopté à l'unanimité		

DEL.2024-009 - Demande de subvention au titre du Fonds Vert pour la rénovation énergétique du pôle Alphonse Daudet

Le dispositif a été créé en 2023 et porté par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds vert » vient soutenir l'effort local en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités territoriales afin d'atteindre une réduction minimale de 40% de la consommation d'énergie finale et une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments concernés.

Les projets de rénovation énergétiques éligibles à ce dispositif peuvent porter à la fois :

- sur des travaux de rénovation énergétique incluant des travaux d'isolation du bâti, de remplacement des équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et d'éclairage existants par des équipements performants
- sur des travaux visant uniquement l'amélioration du confort d'été (installation de protections solaires, installation de dispositifs de brassage de l'air...).

Le pôle Alphonse Daudet, ancienne école, est une construction abritant aujourd'hui notamment le local Jeunes, le club de judo et le club de boxe. Il nécessite d'importants travaux de rénovation énergétique afin de réduire la facture énergétique : changements de toutes les fenêtres (18) et châssis fixes (53) et portes (11.), isolation des combles perdus, et mise en place d'une pompe à chaleur.

Plan de financement

Dépenses H.T.	Montant	Recettes		Montant
Changement portes, fenêtres et châssis	80 551,67 €	Etat - Fonds Vert	50%	72 500,00 €
Isolation des combles perdus par injection de laine de verre ou dérivé	14 616,90 €	Commune - Autofinancement	50%	72 500,00 €
Mise en place d'un chauffage par pompe à chaleur	40 326,80 €			0,00 €
Travaux annexes	9 504,63 €			0,00 €
Total	145 000,00 €			145 000,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus,
- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat, notamment au titre du Fonds vert,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 12 février 2024

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

